

CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX JEUX-CONCOURS BASIC-FIT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

En participant à un jeu-concours Basic-Fit, vous acceptez les conditions générales suivantes :

1. ADMISSIBILITÉ

- 1.1. Pour pouvoir participer et gagner une dotation ou un concours Basic-Fit, vous devez (i) avoir plus de 18 ans (ii) avoir un compte sur le réseau social où se déroule le jeu-concours (iii) et vivre dans l'un des pays où Basic Fit exerce ses activités.
- 1.2. La participation est limitée à une participation par compte sur le réseau social.

2. COMMENT PARTICIPER

- 2.1. Pour participer au jeu-concours, vous devez suivre les instructions présentes sous la publication du réseau social ou sur la page dédiée. Les candidatures soumises par tout autre moyen ne seront pas acceptées, seules les candidatures soumises par la méthode officielle de participation seront acceptées.
- 2.2. Seules les participations au jeu-concours qui sont effectuées dans le délai indiqué dans la publication sur le réseau social ou sur la page dédiée seront acceptées.
- 2.3. Les gagnants du jeu-concours seront tirés au sort (sauf indication contraire dans le message sur le réseau social ou la page dédiée) parmi toutes les participations admissibles et seront annoncés par message privé sur le compte du réseau social qu'ils ont utilisé pour participer au jeu-concours.
- 2.4. Les gagnants des jeux-concours seront ceux définis comme gagnants selon la description du jeu-concours sur le réseau social ou la page dédiée.
- 2.5. Les gagnants seront annoncés sur le compte du réseau social de Basic-Fit. Ils seront invités à envoyer un message privé sur notre compte pour réclamer leur dotation.
- 2.6. Les participants doivent respecter les termes, politiques et directives de la plateforme de réseaux sociaux.
- 2.7. En participant, vous confirmez que vous détenez les droits sur tout contenu soumis.

En participant au jeu- concours, vous confirmez que toute tierce personne que vous identifiez dans le concours sur les réseaux sociaux a donné son consentement pour être taguée dans cette publication dans le cadre de ce jeu- concours.

3. DOTATIONS

- 3.1. La participation au concours est strictement personnelle et nominative. La dotation n'est pas transférable et ne peut être remboursée en espèces.
- 3.2. En participant au jeu-concours, vous acceptez les présentes conditions générales dans leur intégralité. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans les présentes conditions générales entraînera la nullité de la participation.
- 3.3. En devenant membre de Basic-Fit (même à la suite d'un jeu-concours), vous reconnaissez et acceptez nos conditions générales de vente et le règlement intérieur (disponibles sur notre site web).

4. DROITS DE BASIC-FIT

- 4.1. La décision finale de qualifier une participation comme participation admissible au jeu-concours en application des présents critères appartient à Basic-Fit.
- 4.2. Basic-Fit se réserve le droit de supprimer toute participation objectivement grossière, diffamatoire, insultante, inappropriée, raciste, sexiste, homophobe ou autrement offensante, discriminatoire ou inappropriée.
- 4.3. Basic-Fit se réserve le droit d'annuler l'attribution de la dotation à toute personne qui l'utilise de manière abusive, enfreint les présentes conditions générales ou enfreint une loi ou un règlement.
- 4.4. Basic-Fit n'est pas responsable et ne pourra être tenu pour responsable de toute modification de la dotation par des tiers.
- 4.5. Les gagnants peuvent être tenus de fournir une preuve d'identité et toute documentation raisonnablement requise pour valider leur admissibilité à réclamer la dotation et une preuve d'âge. Si un gagnant est inéligible ou ne répond pas à la notification de Basic-Fit ou ne fournit pas les informations demandées dans cette notification pour recevoir la dotation, Basic-Fit se réserve le droit d'exiger le retour de la dotation, annuler la dotation ou l'attribuer à un autre participant admissible au moyen d'un nouveau tirage au sort parmi tous les autres participants admissibles, selon le cas.
- 4.6. Basic-Fit utilisera les informations personnelles fournies pour le jeu-concours et à aucune autre fin. Ces informations peuvent être partagées avec les agents

et les affiliés de Basic-Fit, par exemple lorsqu'elles sont nécessaires pour mener à bien le jeu-concours, y compris pour que la dotation soit remise aux gagnants. Pour plus d'informations sur le traitement, la collecte et le stockage des données personnelles par Basic-Fit, veuillez consulter la politique de confidentialité ici <https://www.basic-fit.com/fr-fr/a-propos-de-nous/politique-de-confidentialite>.

- 4.7. Si, pour une quelconque raison, un aspect de ce jeu-concours ne fonctionne pas comme initialement prévu, Basic-Fit peut à sa seule discrétion annuler, résilier, modifier ou suspendre le jeu-concours, ou invalider les participations affectées. A cet effet, Basic-Fit fera tous les efforts raisonnables pour informer les gagnants de tout changement.

5. RESPONSABILITÉ ET COMPÉTENCE

- 5.1. Basic-Fit décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours.
- 5.2. L'utilisation de robots ou tout autre procédé automatisé similaire permettant de participer au concours est interdite ; la violation de cette règle entraîne une élimination définitive.
- 5.3. Basic-Fit peut annuler tout ou partie du jeu-concours en cas de fraude.
- 5.4. Vous admettez sans réserve que le simple fait de participer à un concours ou à un concours vous soumet au droit français.
- 5.5. Tout participant a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige éventuel avec l'organisateur. À ce titre, Basic-Fit relève du médiateur suivant : CMAP - Service Médiation de la consommation à l'adresse suivante : 39 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris ; <https://www.cmap.fr/saisir-cmap-mediation-consommation/>.
- 5.6. En outre, vous disposez toujours de la faculté de saisir la justice pour résoudre un litige. Tout litige devra être soumis à tout tribunal légalement compétent.

Basic-Fit est l'organisateur des jeux- concours.

« Basic-Fit » désigne Basic Fit International B.V., dont le siège social et l'établissement sont situés à (2132 JC) Hoofddorp, au Wegalaan 60, inscrit au registre du commerce de la Chambre de commerce sous le numéro 34314877, ainsi que chacune de ses filiales.